

Procès verbal

Le jeudi 18 septembre 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 09 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Daniel ROUVENACH.

Secrétaire de la séance : Gaël ROUVENACH

Présents : Daniel ROUVENACH, Marie-José PRUD'HOMME, Gaël ROUVENACH, Fabien CHRETIEN, Didier CORMORECHE, Marie-Françoise DEWULF, Santiago MARTIN ALONSO, Michaël THIRY

Représentés :

Absents : Vincent DOUAY

Excusés :

Ordre du jour :

- Adhésion au Service de Remplacement du Centre de Gestion
- Décision modificative
- Encaissement chèque suite à la vente d'une voiture de la boulangerie
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Délibération de la décision modificative n°2 - PAGNY LA BLANCHE COTE 2025 - annule et remplace (N° DE_028_2025)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	5 000
011 - 615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	-5 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0

Investissement		Recettes	Dépenses
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	5 000	0
2135 - 0	Installations générales, agencements	0	5 000
TOTAL INVESTISSEMENT		5 000	5 000
TOTAL		5 000	5 000

Délibération : adoptée

Encaissement chèque suite à la vente d'une voiture (N° DE_023_2025)

Suite à la vente d'une voiture de la boulangerie appartenant à la commune, un chèque provenant de SARL ALIZENCHERES pour un montant de 471,00€ a été émis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'encaisser le chèque.

Délibération : adoptée

Modification destination des coupes (N° DE_026_2025)

Après avoir délibéré le conseil municipal décide de modifier la destination des coupes des parcelles 18 et 32 comme indiqué ci-dessous :

L'exploitation en régie des arbres de la futaie et **la délivrance** à la commune des houppiers, du taillis, des petits arbres et des arbres de qualité chauffage des parcelles **18 et 32**

Les arbres de la futaie seront vendus façonnés par les soins de l'ONF. Le conseil municipal demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants :

M Gaël ROUVENACH, MME PRUD'HOMME Marie-José et M Daniel ROUVENACH

Conformément aux articles L 145-1 et L 145-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

-le mode de partage par habitant

-le délai d'abattage et débardage au 15.04.2027

Délibération : adoptée

Prorogation d'aménagement (N° DE_024_2025)

Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet de prorogation sur la période 2026-2030 de l'actuel aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2011-2025.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- la reconduction pour cinq années supplémentaires des objectifs assignés à cette forêt par l'aménagement toujours en vigueur.
- un programme de coupes nécessaires ou souhaitables pour ces cinq années.

Après exposition du projet et après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un AVIS FAVORABLE au projet de prorogation d'aménagement proposé et demande l'application des dispositions des articles L122-7 et L122-8 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre aux sites Natura 2000.

Délibération : adoptée

Destination des coupes 2026 (N° DE_025_2025)

Après avoir délibéré le conseil municipal décide :

-Exploitation en régie de la totalité des arbres de futaie, des houppiers, du taillis, des petites grumes et des arbres de qualité chauffage des parcelles n° **26-27-28**

Le conseil municipal demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.

-La délivrance à la commune des arbres de qualité chauffage de la **parcelle 31**

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants :

M Gaël ROUVENACH, MME PRUD'HOMME Marie-José et M Daniel ROUVENACH
Conformément aux articles L 145-1 et L 145-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :
-le mode de partage par habitant
-le délai d'abattage et débardage au 15.04.2027

Délibération : adoptée

Adhésion au service remplacement Centre de Gestion (N° DE_020_2025)

Le Maire explique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion dispose d'un service remplacement. Il offre la possibilité de demander l'intervention d'un agent en cas d'absence de courte ou de longue durée.

Il propose d'adhérer à ce service.

Le Conseil Municipal décide l'adhésion au Service Remplacement du Centre de Gestion et autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute autre pièce rendue nécessaire pour l'application de celle-ci.

Délibération : adoptée

Délibération de la décision modificative n°3 - PAGNY LA BLANCHE COTE 2025 (N° DE_022_2025)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	30
011 - 615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	-30
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	30	0

202 - 0	Frais réalisation documents urbanisme	0	30
TOTAL INVESTISSEMENT		30	30
TOTAL		30	30

Délibération : adoptée

Daniel ROUVENACH
Président de séance

Gaël ROUVENACH
Secrétaire de séance